

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  <b>Conseil Communautaire, Séance du : 06 avril 2023</b>	L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THELIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline,**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Messieurs. **ALBASI Maxime, ARANDA Francis, Monsieur PICCOLI Jacques, Madame VIGNEAU Céline,**

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Monsieur **BOUQUET Thierry** représenté par Monsieur **REY Michel**,  
Monsieur **MUCHA Jean-Luc** représenté par Monsieur **LIOT Didier**,

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **ARONDEL Jean-Pierre** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier**,  
Monsieur **BIHOUEE Yann** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre**,  
Madame **GIRAUD Béatrice** procuration à Monsieur **GUÉRIN Gilbert**,  
Madame **GRIFFEILLE Martine** procuration à Monsieur **THELIOL Jean-Jacques**  
Madame **LAFON Nadine** procuration à Madame **GARGOWITSCH Sophie**,  
Monsieur **MOULY Jean-Pierre** procuration à Madame **STARCK Josiane**,  
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Madame **VIDAL Aline**,  
Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier**,

<b>Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie</b>	<b>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 8 Votants : 46</b>
--	--

**2023B-55-PE APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRÈCHE « LA SOURIS VERTE »**

Monsieur Yann BIHOUEE, Vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, rappelle que le territoire de Fumel Vallée du Lot offre aux familles différents modes de garde pour leur enfant, adaptés à leurs besoins, en proposant des places au sein des établissements d'accueil du jeune enfant.

Il indique aux membres du Conseil Communautaire que les modalités de fonctionnement quotidien, la manière de travailler des équipes, les valeurs sur lesquelles reposent le travail des professionnelles, ainsi que la prise en charge, au niveau des ressources humaines, des agents de crèche doit être décrits dans le projet d'établissement, défini par le décret n°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000.

Ce projet d'établissement regroupe le projet d'accueil, le projet éducatif, ainsi que le projet social et de développement durable.

Le projet d'accueil définit la dynamique institutionnelle et la ligne de conduite des équipes pour accompagner au mieux les enfants lors des différents moments de vie de celui-ci dans la structure. Ce travail est réfléchi, écrit et signé par l'ensemble de l'équipe de la crèche.

Le projet éducatif permet à l'équipe de la crèche d'affirmer les valeurs sur lesquelles se fonde le travail au quotidien, afin d'offrir un accueil de qualité à l'enfant et à sa famille, en respectant les besoins de chacun au travers d'une relation positive et bienveillante.

Le projet social nous informe sur le diagnostic de territoire et la typologie des familles.

Le projet de développement durable, décrit les différents gestes du quotidien que les équipes font pour améliorer les conditions d'accueil en mettant en place des actions durables pour le bien-être des enfants.

Monsieur le Vice-président invite l'Assemblée à prendre connaissance de ce projet d'établissement et le valider.

Vu le Décret n°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 ;

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire**

- 1°) – Approuve le projet d'établissement de la Crèche la Souris Verte à Fumel, annexé à la présente ;
- 2°) – Autorise le service Petite Enfance à appliquer et à diffuser ce projet ;
- 3°) – Autorise Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à ce dossier ;
- 4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



**AR Prefecture**

047-200068930-20230406-2023B\_55\_PE-DE  
Reçu le 13/04/2023

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

**Certifié exécutoire le : 13 avril 2023**

**Reçu en Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 13 avril 2023**